

La fin de l'exception montheyssanne

TAXE AU SAC Le référendum de l'Entente pour Monthey et d'Alposophia n'a pas abouti. Les sacs blancs vont donc débarquer dès le 1^{er} janvier prochain.

PAR FABRICE.ZWAHLEN@LENOUVELLISTE.CH

« C'est un soulagement, autant pour la municipalité que pour nos services », avoue le président de Monthey, Stéphane Coppey. « L'image de la ville aurait de nouveau été écornée si le référendum avait abouti. Dans tous les cas, nous ne pouvions pas échapper à ces dispositions fédérales. »

La question est désormais réglée. Dès le 1er janvier 2019, Monthey ne sera plus l'unique commune du Valais romand à ne pas se doter d'un nouveau Règlement en matière de gestion des déchets. Exit les sacs noirs, bonjour les blancs « trier, ce n'est pas sorcier », à 1 fr. 90. Le référendum lancé par un comité, majoritairement lié au mouvement de l'Entente et

avec le soutien de l'association des consommateurs Alposophia, a échoué.

Le nombre de 1956 paraphes valables, soit le 20% du corps électoral (9776 ayants droit), n'a pas été atteint.

Pas de vérifications précises

Les 579 listes déposées vendredi comportaient bien entre une et huit signatures selon les feuilles, comme nous l'indiquions en fin de semaine dernière. Au cumul, le nombre de paraphes a atteint 1905. Donc même en cas de validation à 100%, il en aurait encore manqué 51 pour atteindre le quota fixé. Afin d'éviter une perte de temps et les frais inhérents, la municipalité a décidé « de ne pas effectuer un contrôle de la validité des noms inscrits et des signatures ». Il y a un an, le premier comité référendaire avait recueilli 3057 signatures, dont environ 600 avaient été jugées invalides.

Correctifs clés

Pour rappel, le 26 novembre 2017, la population avait balayé un premier Règlement sur les déchets par 69% des votants. Ce résultat éloquent avait poussé l'exécutif à repartir pratiquement de zéro dans sa réflexion. Il avait alors mis sur pied une commission incluant plusieurs membres du premier comité référendaire. En cours de travail, ces derniers avaient fait le choix de ne



Libérez de l'espace dans vos sacs taxés? On vous aide à faire le tri.

HÉLOÏSE MARET

siéger qu'en leur nom propre. La seconde mouture, également analysée au rayon X par une commission issue du législatif, comporte quelques modifications fondamentales comme la création d'un plafond de thésaurisation et la mise en œuvre de mesures dites sociales, tant pour les nouveaux-nés que pour les personnes incontinentes.

Ce texte avait été plébiscité en première lecture le 10 septembre dernier par les élus de gauche, du PDC et du PLR, membres du Conseil général (42 oui, 2 non, 8 abstentions dont les membres de l'UDC). C'est celui-là qui entrera en vigueur au 1er janvier 2019. L'Entente n'a pas répondu à nos sollicitations pour commenter la nouvelle.



COMMENTAIRE
FABRICE ZWAHLEN
JOURNALISTE

L'Entente loin d'être sifflée hors-jeu

Le référendum lancé par l'Entente pour Monthey (EPM) et soutenu par le groupement de consommateurs Alposophia a donc échoué. Le mouvement politique n'a cependant pas tout perdu. En allant au bout de ses idées, l'EPM a respecté le souhait de ses électeurs: tout entreprendre politiquement pour faire barrage... à l'entrée en vigueur d'un règlement qui pourtant permettra à la quasi-totalité des Montheyssans d'économiser de l'argent en 2019. Quel paradoxe!

Malgré une classe politique opposée à son idée, le non-soutien officiel de l'UDC, le mouvement confirme sa capacité à mobiliser, à faire trembler, comme à chaque élection depuis 1996, les partis traditionnels.

Croire que l'EPM, élément moteur de l'Alternative, est bonne pour un enterrement de première classe lors des Communales 2020 tient assurément du fantasme.